

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenerique.fr

20140616_DL_01

OBJET :
**ADHESION DE LA COMMU-
NAUTE DE COMMUNES AVRE
LUCE MOREUIL**

Date de convocation :
5 juin 2014

Date de séance:
16 juin 2014

Date d'affichage :
8 juillet 2014

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Membres votants : 6

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quatorze, le seize juin à 17h30 le Bureau légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude LECLABART

Etaient présents : Jean-Claude LECLABART, Ernest CANDELA, Stéphane HAUSSOULIER, Patrice LETALLE, Christian MANABLE et Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre TETU

LE BUREAU

- Vu les statuts du syndicat mixte et notamment son article 3 – Adhésion,
- Vu la délibération du conseil communautaire Avre Luce Moreuil en date du 17 avril 2014,

DELIBERE

ARTICLE 1 – L'adhésion de la communauté de communes Avre Luce Moreuil au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

ARTICLE 2 – La cotisation de 0,50€ par habitant sera calculée au prorata de l'année écoulée, à partir du 1er juillet 2014.

ARTICLE 3 - Il sera rendu compte au comité syndical de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération